

Je me suis faite avoir par mon plombier!

Par Momou, le 24/05/2010 à 15:29

Bonjour,

J'ai fait refaire mes toilettes au début du mois. Mon plombier est venu et m'a fait un devis estimé à 633€, je l'ai accepté et il m'a demandé un accompte de 280€ en me disant que le chèque ne serait pas encaissé, je lui ai donc fait un chèque le jour même.

Il est venu faire les travaux le lendemain et je lui ai laissé un double des clés car je devais aller travailler, il m'a demandé de lui laisser le chèque de 633€ en partant, ce que j'ai fait. Je suis arrivée le soir même et j'ai constaté qu'il y avait une fuite et que le travail avait été mal fait: au lieu de suivre le mur, j'ai maintenant un tuyau en diagonale dans mes toilettes! Il est venu réparer la suite le lendemain et m'a demandé de le recontacter pour refaire ce tuyau qui me gêne. Au bout de plusieurs coups de téléphone j'ai enfin réussi à obtenir un rendez-vous pour la semaine prochaine.

Le problème maintenant c'est que je me suis rendue compte qu'il avait encaissé les 2 chèques! Au lieu d'en avoir pour les 633€ prévus, j'en ai donc eu pour 913€. C'est la première fois que je fais faire des travaux donc je pensais que c'était normal de laisser l'accompte puis le chèque final et je me suis vraiment faite avoir! Que puis-je faire contre ce plombier peu scrupuleux? Y a -til des recours possibles? quels seraient les frais éventuels?

Merci d'avance de votre réponse!

Par **FABRICE1**, le **14/06/2010** à **17:20**

BONJOUR,

si vous souhaitez denoncer ce professionnel "escroc", je recherche des temoignage en vue de la diffusion d'un reprtage télévisé... n'hesitez pas a me contacter. cordialement.

coach34@hotmail.fr